

Partie 3 – Etude d'incidences

Sommaire

PRÉAMBULE.....	4
1. <i>Informations relatives au demandeur.....</i>	4
2. <i>Présentation générale.....</i>	4
3. <i>Principales caractéristiques du projet.....</i>	4
I – ANALYSE DE L’ETAT INITIAL DU SITE (SCENARIO INITIAL) ET DE SON EVOLUTION.....	5
1. <i>Milieu physique.....</i>	5
2. <i>Milieu naturel.....</i>	7
3. <i>Milieu humain.....</i>	11
4. <i>Les évolutions possibles de la zone</i>	12
SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL.....	12
II – RAISONS DU CHOIX DU PROJET.....	13
1. <i>Le choix de l’implantation du projet.....</i>	13
2. <i>Description et fonctionnement du site.....</i>	13
III – IMPACTS DU PROJET SUR L’ENVIRONNEMENT.....	16
1. <i>Impacts potentiels du projet sur l’environnement.....</i>	16
2. <i>Impacts sur le milieu humain.....</i>	18
IV – MESURES COMPENSATOIRES.....	20
1. <i>Le milieu naturel.....</i>	20
2. <i>Le milieu humain.....</i>	20
3. <i>Coûts estimatifs des mesures compensatoires.....</i>	21
4. <i>Suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires.....</i>	22
CONCLUSION.....	22

Liste des tableaux

Tableau 1: Informations relatives au demandeur.....	4
Tableau 2: Localisation du site.....	4
Tableau 3 : Données météorologiques.....	5
Tableau 4: Outils de protection du milieu.....	7
Tableau 5: Évolution de la population communale de Riec-sur-Bélon (données INSEE).....	11
Tableau 6: Evolution du nombre des logements par types (données INSEE).....	11
Tableau 7: Parts des différents secteurs économique de la commune (données INSEE).....	12
Tableau 8 : Secteurs du site et leur composition.....	13
Tableau 9: Gestion des déchets autres du site.....	14
Tableau 10: Gestion des rejets du site.....	15
Tableau 11: Nature des pollutions potentielles des eaux pluviales & des eaux usées.....	17
Tableau 12: Coûts estimatifs des mesures compensatoires.....	21

PRÉAMBULE

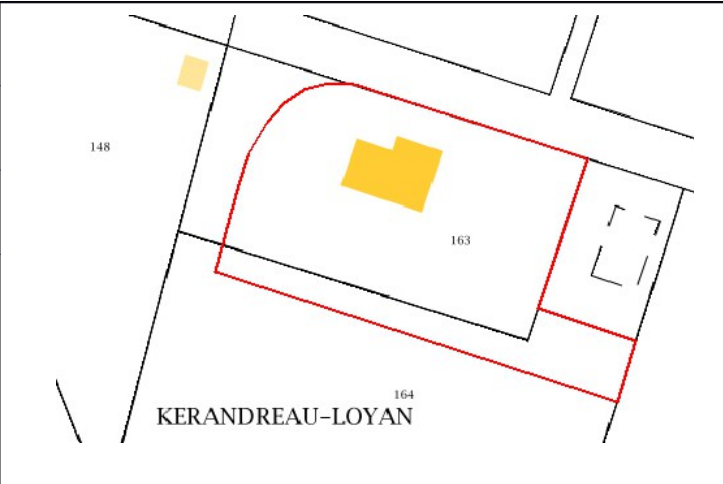
1. INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR

Tableau 1: Informations relatives au demandeur

RIA ENVIRONNEMENT	
Nom du demandeur	Monsieur Fabrice BELLON en qualité de gérant de RIA ENVIRONNEMENT
Site objet de la demande	ZA de Kérandréo 29340 RIEC-SUR-BELON
Téléphone	02.97.24.13.18
N°SIRET	48444170400059

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Tableau 2: Localisation du site

Commune	Riec-sur-Bélon	
Section cadastrale	ZC	
Numéros	163p et 164p	
Surface totale	4270 m ²	

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

La société RIA ENVIRONNEMENT est implantée depuis 2012 sur le site de Riec-sur-Bélon. L'emprise du site est classée Uia au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Riec-sur-Bélon, soit en zone réservée aux constructions à usages d'activités économiques (**Annexe 3**).

Un récépissé de déclaration initial n°38-12D autorise depuis le 22 novembre 2012 l'exploitation du site.

Par la présente étude, Mr BELLON, représentant la société RIA ENVIRONNEMENT demande l'autorisation d'exploitation pour une ICPE soumise à une nouvelle rubrique soumise au régime d'autorisation.

Pour ce faire, suit ci-après l'étude d'incidences requise pour le dossier de demande d'autorisation.

I – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE (SCENARIO INITIAL) ET DE SON EVOLUTION

1. MILIEUX PHYSIQUE

1.1 DONNÉES CLIMATIQUES

La zone d'étude est comprise dans un secteur de climat océanique entraînant de faibles fluctuations thermiques. Les vents dominants sont de secteur Ouest, les vents d'Est sont principalement recensés en hiver.

Les données sont issues des mesures de la Météorologie Nationale, et ont été réalisées à Quimper-Pluguffan pour la période allant de 1981 à 2010. Les précipitations moyennes mensuelles sont présentées ci-dessous :

Tableau 3 : Données météorologiques

	Hauteur des précipitations En mm	Température moyenne En °C
<i>Janvier</i>	150,5	6,8
<i>Février</i>	120,5	6,8
<i>Mars</i>	98,5	8,6
<i>Avril</i>	90,3	10,1
<i>Mai</i>	90,2	13,2
<i>Juin</i>	59,4	15,8
<i>Juillet</i>	67,2	17,7
<i>Août</i>	64,5	17,8
<i>Septembre</i>	86,9	15,8
<i>Octobre</i>	129,5	12,9
<i>Novembre</i>	19,8	9,5
<i>Décembre</i>	151,3	7,4
	1248,6	11,9

La hauteur de précipitations cumulée à l'année est de 1248,6 mm, et la température moyenne est de 11,9°C.

1.2 GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE

Le site se situe sur une formation d'Orthogneiss de Nizon.

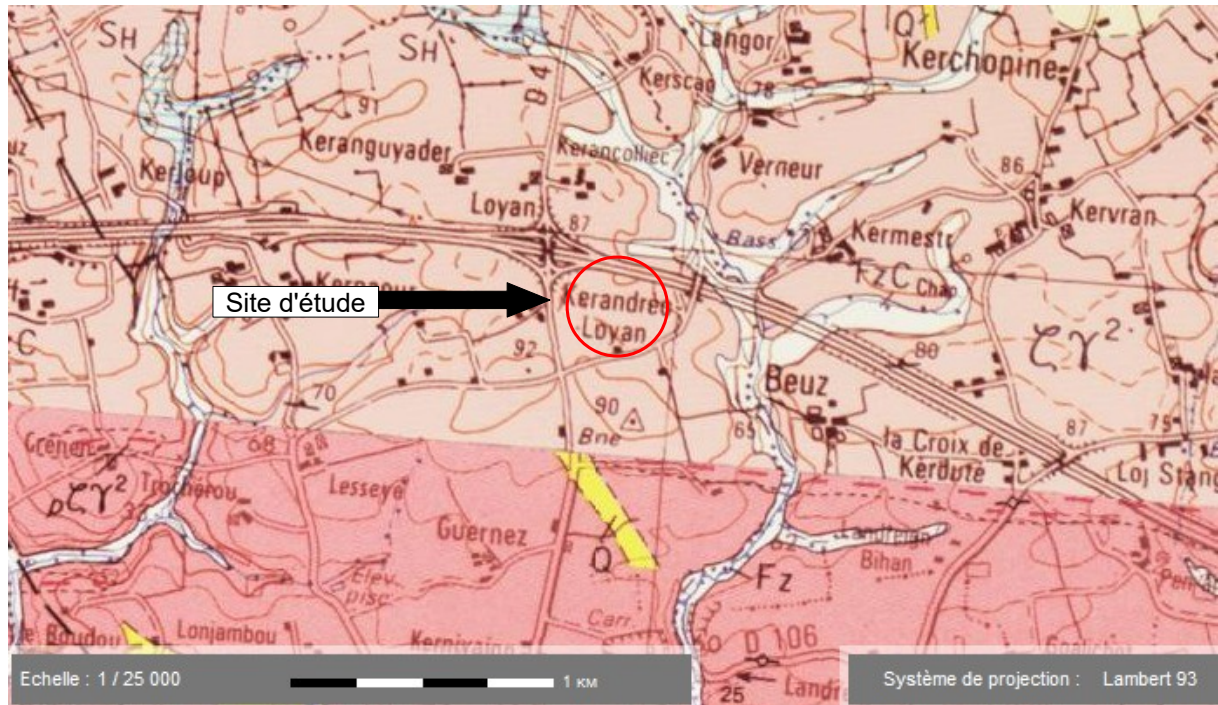


Illustration 1: Extrait du site BRGM Infoterre - échelle 1 / 25 000ème

1.3 HYDROGRAPHIE

Le site s'inscrit sur les périmètres du SDAGE Loire-Atlantique et du SAGE Sud Cornouaille.

Il se trouve sur le bassin versant du cours d'eau « Dourdu ». Il rejoint alors la rivière du Bélon, dont il est le principal affluent, qui se rejette dans l'océan Atlantique. Les eaux pluviales du site se dirigent via la pente vers le cours d'eau situé au Sud-Ouest (**voir figure 6**).

Concernant l'aspect qualitatif et quantitatifs, aucune donnée n'est disponible pour le cours d'eau du Dourdu.

2. MILIEU NATUREL

2.1 OUTILS DE PROTECTION DU MILIEU

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a été consultée pour connaître les outils de protection du milieu concernant le site d'étude.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de cette recherche.

Tableau 4: Outils de protection du milieu

<i>ZNIEFF : Zone de protection d'intérêts écologique, faunistique et floristique</i>	Ø
<i>ZICO : Zone d'importance pour la conservation des oiseaux</i>	Ø
<i>ZPS : Zone de protection spéciale</i>	Ø
<i>ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager</i>	Ø
<i>RAMSAR : Protection des zones humides</i>	Ø
<i>Natura 2000</i>	Ø
<i>Réserves Naturelles</i>	Ø
<i>Parcs Nationaux, Régionaux ou Marins</i>	Ø
<i>Sites classés</i>	Ø
<i>Sites inscrits</i>	Ø
<i>Sites géologiques</i>	Ø
<i>Protection de biotope</i>	Ø
<i>Éléments remarquables de paysages</i>	Ø
<i>Périmètre de protection de captage</i>	Ø

Aucun site protégé ne se trouve dans l'emprise du site d'étude ni à proximité immédiate (**voir figure 7**).

2.2 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Un inventaire non exhaustif des zones humides a été réalisé sur Riec-sur-Bélon par le biais du Forum des Marais Atlantiques et leurs partenaires.

Aucune zone humide n'a été définie à proximité du site (**voir figure 8**).

2.3 RISQUE DE SUBMERSION MARINE

Aucun plan de prévention des risques de submersion marine a été approuvé sur la commune de Riec-sur-Bélon. Notons que la zone concernée par le site étudié se situe à environ 10 km au Nord de la côte et se situe à une altitude de 80 m au dessus du niveau de la mer.

Aucun risque n'est donc encouru par le projet quant à une submersion marine.

2.4 LE PAYSAGE

La commune de Riec-sur-Bélon est une commune littorale. Son paysage est caractérisé par une partie très urbanisée à proximité de la côte et par un arrière-pays agricole.

Le site étudié est inclus dans une zone d'activités située en dehors des zones urbanisées de la commune. En effet, autour de cette zone d'activités, bordée par la voie express N 165 ne se trouve que des parcelles agricoles avec quelques rares maisons isolées.

L'ensemble des espaces verts du site sont constitués de pelouses.

Les abords du site non aménagées par les entreprises comprennent des parcelles enherbées avec quelques haies maintenues et des arbres plantés en plus ou moins importante quantité.



Illustration 2: Photographie du site - Secteur Ouest du bâtiment



Illustration 3: Photographie du site - Limite Est du site avec vue sur le bassin de gestion communal



Illustration 4: Photographie du site - Vision sur l'entrée du site



Illustration 5: Photographie du site - Secteur Sud-Est, future zone d'implantation de la filière de traitement des eaux par phyto-épuration



Illustration 6: Photographie du site - Vision extérieure au site de la zone d'activités (Nord-Ouest)



Illustration 7: Photographie du site - Vision Nord du site



Illustration 8: Photographie du site - Vision Nord sur les bâtiments

3. MILIEU HUMAIN

3.1 LA POPULATION

Tableau 5: Évolution de la population communale de Riec-sur-Bélon (données INSEE)

Année	Nombre d'habitants
2007	4 139
2012	4 108
2017	4 185

Tableau 6: Evolution du nombre des logements par types (données INSEE)

Types de logement	2007	%	Évolution de 2007 à 2017
Résidences principales	1869	75,4%	x 1,1 %
Résidences secondaires	504	20,3%	x 0,9 %
Logements vacants	107	4,3%	x 2,1 %
Total	2480	100 %	x 1,1 %

3.2 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La commune de Riec-sur-Bélon est partagée entre mer et campagne. Les activités sont regroupées entre l'agriculture, l'industrie, le commerce (55,6 %) et l'administration publique.

Le centre-ville de Riec-sur-Bélon est particulièrement lié au tourisme et au commerce, notamment grâce à la commercialisation de la fameuse huître plate, produite uniquement dans la rivière du Bélon.

Quand au secteur proche de la voie express, soit la Zone d'Activités et d'Industries de Kérandréo, elle regroupe la quasi-totalité de l'industrie de la commune.

Tableau 7: Parts des différents secteurs économique de la commune (données INSEE)

Établissements	%
<i>Part de l'agriculture</i>	12,8%
<i>Part de l'industrie</i>	8,9 %
<i>Part de la construction</i>	9,9 %
<i>Part du commerce, transport et services divers</i>	55,6 %
<i>Part de l'administration, santé & action sociale</i>	12,8 %
Total	100 %

3.3 OCCUPATION DU SOL ET FRÉQUENTATION DU SITE

Il s'agit ici d'un site situé au cœur d'une zone d'activités. Elle est donc fréquentée par les employés des différentes entreprises implantées dans la zone, les camions de livraisons, et par quelques particuliers pouvant emprunter cette voie pour rejoindre leurs habitations.

Les travaux envisagés au niveau du site n'auront pas d'impact quant à la fréquentation du site.

3.4 MAÎTRISE FONCIÈRE ET URBANISME

Les parcelles concernées par le projet se situent en zone Uia du PLU de Riec-sur-Bélon (**Annexe 3**). Cette classification correspond aux zones réservées aux constructions à usages d'activités économiques. Aucune protection particulière du site n'est mise en œuvre à cette échelle.

Le site étudié occupe actuellement les parcelles 163p et 164p de section ZC (**voir figure 2**). Les changements de projet relatif à la demande d'autorisation au titre des ICPE ne changeront pas l'emprise du site.

4. LES ÉVOLUTIONS POSSIBLES DE LA ZONE

Se trouvant au cœur même d'une zone d'activités et d'industries, les évolutions possibles de la zone du projet sont restreintes.

Dans tout les cas seule une optique d'urbanisation est possible, dans les limites autorisées par le règlement du PLU de Riec-sur-Bélon pour les zones Uia (**Annexe 3**).

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL

Le site d'étude n'est pas concerné par les contraintes du milieu, telles les délimitations des zones humides ou les outils de protection du milieu.

La commune de Riec-sur-Bélon voit le secteur d'activités et d'industrie comme le 2ième secteur le plus important.

Les parcelles concernées par le projet de demande d'autorisation au titre des ICPE se situent uniquement en zones Uia au PLU de la commune.

II – RAISONS DU CHOIX DU PROJET

Par récépissé de déclaration initiale en date du 22 Novembre 2012, l'entreprise RIA ENVIRONNEMENT bénéficie de la possibilité d'exploiter une installation de regroupement et de transit de déchets non dangereux non inertes sur la ZA de Kérandréo à Riec-sur-Bélon.

Le site de traitement et élimination des déchets non dangereux fonctionne depuis le 30 Mai 2013. L'emprise foncière a été légèrement modifiée depuis sa création (échange d'une bande de terrain contre une autre avec la mairie de Riec-sur-Bélon).

Depuis ce récépissé initial, les activités menées sur le site ont pour volonté d'évoluer vers le traitement d'une partie des déchets actuellement regroupés sur le site avant transfert.

Pour adapter son organisation aux évolutions d'activités, RIA ENVIRONNEMENT a développé un projet à court et moyen terme d'aménagement du site, dans l'optique de pouvoir traiter une partie des déchets stockés sur le site.

L'objectif aujourd'hui est de valider la future filière de traitement des matières de vidanges.

A noter que le pétitionnaire ne demande aucune extension foncière du terrain.

1. LE CHOIX DE L'IMPLANTATION DU PROJET

Le site d'exploitation est implanté à 4,6 km au Nord du centre-ville de la commune. Le zonage PLU limite son implantation aux parcelles actuelles. De plus, il se situe en plein cœur d'une zone d'activités.

L'entrée au site se fait par la route communale desservant l'ensemble de la zone d'activités de Kérandréo. Cette route est accessible par la départementale D4, qui permet de rejoindre les communes de Bannalec, de Pont-Aven et de Riec-sur-Bélon en sortant de la voie express N165.

2. DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DU SITE

2.1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le site fonctionne à l'année, sauf les samedis, dimanches et jours fériés. Le nombre de salariés est de 8 sur le site de Riec-sur-Bélon.

2.2 DESCRIPTION DU PROJET

2.2.1 Les différents zones du site :

Le site d'activité est composé de plusieurs 3 secteurs (**voir figure 4**) :

Tableau 8 : Secteurs du site et leur composition

Bâtiment d'activité	Zone bitumée	Espace vert
Scindé en 2 parties : - <i>partie bureaux / commercial,</i> - <i>partie stockage des véhicules et du matériel,</i>	- <i>espace voirie / parking</i> : zone d'entreposage et de circulation des véhicules, - zone de stockage des bennes (servent au stockage du sable de curage), - zone d'implantation du dégrilleur et du silo de réception des matières de vidanges de 100 m ³ .	- engazonné avec quelques arbustes

2.2.2 Les aménagements prévus quand au stockage et traitement des déchets

L'optique future est de traiter une partie des déchets stockés sur le site, à savoir les matières de vidanges, d'où la présente demande d'autorisation au titre des ICPE.

Aucune optique d'augmenter les volume de déchets en transit sur le site.

a. L'augmentation des volumes transitant sur le site

Le volume de déchets actuel est limité à 110 m³ dont :

- 100 m³ de matières de vidanges (au sein du bassin de réception),
- 10 m³ de sables de curage (au sein de bennes)

Aucune augmentation n'est prévue.

b. La mise en place d'une filière de traitement des déchets

Actuellement, tous des déchets sont stockés puis évacués vers des sites de traitement extérieurs.

L'évolution consistera en la mise en place d'une filière de traitement des matières de vidanges (**voir partie 2 du dossier ICPE, & voir figure 5**) avec :

- la mise en place d'une unité de déshydratation et d'un caisson de filtration,
- la création d'une lagune de réception des eaux de vidanges,
- la création d'une filière des traitement des eaux de vidanges par phyto-épuration,
- la mise en place d'une lagune (avec réutilisation de l'eau) et enfin d'une zone d'infiltration.

Aucun changement concernant les sables de curage.

2.2.3 Les autres déchets et rejets du site et leurs traitements

Comme toute exploitation incluant des locaux destinés à la bureautique, des déchets sont produits : papiers, cartouches d'encre, déchets recyclables. De même que l'entretien d'espaces verts (production de déchets verts).

Ceux-ci sont présentés et gérés comme décrits dans le tableau ci-après.

Tableau 9: Gestion des déchets autres du site

Déchets	Lieux ou type de stockage	Nombre	Fréquence d'enlèvement	Gestionnaire
<i>Déchets de bureaux</i>	Conteneurs plastiques	1 conteneur	1 / semaine	Communauté de Communes
<i>Déchets verts</i>	Aucun stockage. Entreprise d'entretien extérieure.			

De même, la zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales démontre l'absence de réseaux communautaire au niveau de la zone d'activités de Kérandréo.

Les locaux bénéficient d'une cuisine et de douches / toilettes mises à la disposition des employés, un ouvrage de traitement des eaux usées est en place sur l'espace enherbé du site.

Pareillement, les eaux de ruissellement suite à l'imperméabilisation des sols (bâtiment, voirie / parking) doivent être gérées par un ouvrage d'infiltration des eaux pluviales, avec la mise en place éventuelle d'un séparateur d'hydrocarbures.

Tableau 10: Gestion des rejets du site

Déchets	Base de dimensionnement	Protocole de traitement
<i>Eaux pluviales</i>	Les surfaces imperméabilisées du site soient : - 300 m ² de toiture - 1225 m ² de voirie	Les eaux pluviales du site sont gérées via le réseau pluvial communal situé en bordure Nord du projet.
<i>Eaux usées</i>	Nombre d'employés à temps complet / partiel soit : 8 employés soit 4 équivalents-habitants* <i>*Circulaire n° 97-49 du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif : 1 employé équivaut à 0,5 EH.</i>	Actuellement le site bénéficie d'une fosse toutes eaux étanche de 3 m ³ . Celle-ci est vidangée à même le site par les hydrocureurs pour être vidée dans la cuve de stockage des matières de vidanges.

2.2.3 Les équipements « techniques » en place

⇒ **Le plan incendie et de sécurité**

Un plan incendie est mis en place sur le site.

Des extincteurs, au nombre de 3, sont présents sur le site (1 dans les bureaux et 2 dans le hangar) et sont facilement accessibles en cas de départ de feu. Les contrôles « extincteurs » sont réalisés par la société « Protection bretonne ». Le dernier contrôle date d'Août 2020.

Le hangar dispose d'un système d'alarme en cas de départ d'incendie.

Les bureaux sont composés de murs coupe-feux (de durée d'une heure), et une porte coupe-feux est présente entre le hangar et les bureaux.

Une trousse de premiers secours est disponible dans les bureaux et un appareil respiratoire isolant « ARI » est disponible dans le hangar.

Les professionnels de santé (médecins, infirmières, etc.) et la pharmacie la plus proche, Pharmacie Aven Belon, sont situés à 4,9 km au bourg de Riec-sur-Bélon.

Il est à noter également la présence de plusieurs bornes à incendie à proximité du site dont une réserve d'eau limitrophe du site pour les pompiers.

III – IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1. IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1 EFFETS SUR L'EAU ET LE MILIEU RÉCEPTEUR

1.1.1 Impact hydraulique des aménagements

- **Les eaux pluviales**

Aucune imperméabilisation supplémentaire du site ne sera réalisée.

Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées du site (voiries, parking & toitures) ruissellent sur les zones enherbées et les noues drainantes à proximité. Ces eaux pluviales s'infiltrent sur les nombreuses surfaces enherbées ou arborées .

Les impacts sont assez limités.

- **Les eaux usées**

Le site, tout comme la zone d'activités, n'est pas desservi par le réseau d'eaux usées communal.

Le site bénéficie d'un assainissement individuel composé d'une fosse toutes eaux étanche de 3 m³. Elle est vidangée via les hydrocureurs du site et les matières sont ensuite collectées au sein du silo de stockage.

Au vu du nombre d'employés actuels et du dimensionnement de la fosse, celle-ci est parfaitement adaptée au site.

Nota : Réutilisation des eaux usées traitées (Reut).

Afin de valoriser les eaux usées traitées, il est prévu d'en réutiliser une petite quantité pour les camions de curage. Le volume journalier réutilisé serait de l' ordre de 1,5 à 2 m³/jour.

Afin de pouvoir réutiliser cette eau, une installation de traitement sera mise en place. Cette installation, proche des équipements de piscine comprendra une pompe et un traitement UV. Les eaux seront pompées en sortie du bassin planté puis stockées dans une cuve. L'eau sera réutilisée pour remplir les citernes des camions hydrocureurs.

1.1.2 Nature de la pollution des eaux issues de l'aménagement

Les impacts potentiels du projet concernent potentiellement les eaux pluviales et les eaux usées.

Tableau 11: Nature des pollutions potentielles des eaux pluviales & des eaux usées

Pollution	Impact
<i>Pollution de pointe</i>	Faible compte tenu de la faible imperméabilisation du terrain
<i>Pollution chronique</i>	Les effets à long terme sont essentiellement liés aux toxiques (métaux, hydrocarbures et, dans une plus faible mesure, les micro-polluants organiques). En effet, en cas de déversement accidentel de carburant ou de fuite des cuves dans le garage ou sur la voirie, les eaux polluées pourraient ruisseler sur les zones enherbées du site, dans les noues drainantes en bordure du site (Nord) ou être collectées dans le réseau d'eaux pluviales communal.
<i>Effets à court terme</i>	Limités compte tenu de l'occupation de sol sur le site

De plus, des pollutions pourraient advenir via des débordements provenant des ouvrages. Ces pollutions seraient de type ponctuelles. De même, en cas de renversement des bidons de flocculant, une pollution de type ponctuelle adviendrait. Ces accidents viendraient à polluer les eaux pluviales via le départ des matières dans le réseau d'eaux pluviales communal.

1.1.3 Impacts possibles sur l'eau

- **Milieu aquatique : hydrobiologique, écosystèmes, zone humide**

Compte tenu de l'occupation du sol sur le site et en aval, l'impact apparaît négligeable.

Il n'existe pas de périmètre de protection de captage à proximité du site.

Le projet tient compte dans son aménagement, de la sensibilité du milieu limitant ainsi les impacts potentiels.

Les ouvrages de traitement des boues et des eaux seront suivis et la qualité des eaux traitées contrôlée régulièrement afin d'éviter toute pollution.

- **Ressources en eau : quantité et valeur économique**

Il ne sera pas créé de réseau d'évacuation des eaux pluviales. De ce fait, l'infiltration et les échanges avec la nappe resteront inchangés tout comme le bassin versant par rapport à l'état actuel.

- **Qualité des eaux superficielles, souterraines, de ruissellement**

Le projet ne va pas entraîner d'imperméabilisation supplémentaire du terrain. Les eaux de ruissellement seront peu chargées en matières polluantes (matières en suspension, micropolluants organiques et minéraux divers, hydrocarbures...) or événement occasionnel ou accidentel (fuite, déversement,...).

Les eaux de ruissellement sont infiltrées sur les espaces verts du terrain, quand aux eaux issues des surfaces imperméabilisées elles sont dirigées vers les noues drainantes situées en bordure de voirie communale et dans le réseau pluvial communal.

1.2 MILIEU NATUREL ET PAYSAGE

1.2.1 Impacts sur le milieu naturel

Le site n'est pas concerné par une protection particulière du milieu (source : DREAL). Les aménagements prévus ne devraient pas avoir d'impact particulier sur le milieu en place. La vocation du site est industrielle.

1.2.2 Impact paysager : intégration du site dans le paysage

Les limites du terrain sont uniquement grillagées, avec la présence également d'un portail manuel permettant la fermeture du site. Les espaces verts sont engazonnés et aucun arbres ou arbuste n'est planté.

L'ensemble des structures à proximité du site d'étude sont eux-mêmes clôturés (grillages, plaque en zinc, ...), et la plupart des espaces verts sont engazonnés, en friches ou quasi-inexistants.

2. IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

2.1 IMPACT SONORE

Notons que le site est dans un environnement sonore bruyant du fait de sa proximité avec la voie express (100 mètres) et sa localisation sein d'une zone d'activités.

La voie express N165 (plus de 6 millions de véhicules par an) affecte bruyamment ses abords sur une bande de 250 m à 300 m (selon le classement de l'arrêté Préfectoral du 12 Février 2004 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports, découlant de l'article 13 de la Loi N°92.1444 du 31 Décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit. terrestres du Finistère (réseaux national, départemental, communal et ferré).

L'impact sonore du projet est limité à la fois dans le temps et dans l'espace. En effet, les véhicules ne sont pas présents sur le site toute la journée. Ils sont sur le site :

- pour dépoter leurs contenus (4 fois par jour environ),
- pour être remisés tous les soirs,
- en cas de non-intervention des véhicules,

Le bruit alors entendu correspond au fonctionnement des pompes de vidange des véhicules.

En dehors des heures d'ouvertures du site, aucun bruit n'est perceptible en provenance du site.

Compte tenu de l'environnement sonore bruyant, il n'a pas été réalisé de mesures acoustiques au niveau des zones à émergences réglementées. Cette étude sonore sera réalisée une fois la mise en place des équipements de traitement mis en place.

2.2 IMPACT SUR LE TRAFIC ROUTIER

Aucun impact significatif sur le trafic routier n'est donc envisagé.

2.3 IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'activité actuelle du site permet le travail de 8 employés à temps complet.

L'augmentation des volumes de déchets traités pourrait permettre l'embauche d'employés supplémentaires.

De plus, l'activité des industries représente une faible part sur la commune de Riec-sur-Bélon, cela pourrait contribuer à son augmentation. L'impact du projet est donc bénéfique du point de vue économique.

2.4 IMPACTS SUR L'AIR ET LA SANTÉ

La loi sur l'Air et la Santé du 30 décembre 1996 a pour but de « *mettre à disposition de tous un air pur* ».

Ce texte met en place des plans régionaux de qualité de l'air. Ils consistent à fixer des objectifs de concentrations de matières polluantes à atteindre dans un temps donné.

Il ne va pas s'agir uniquement de relever les nuisances olfactives mais aussi les nuisances sonores et les impacts sur l'homme et le milieu naturel. Des mesures compensatoires devront être proposées pour limiter au maximum les gênes produites.

A l'échelle d'une commune, les principaux éléments pouvant provoquer des nuisances entrant dans le cadre réglementaire de la loi sur l'air sont les axes routiers, les activités agricoles et industrielles.

Le projet ne semble pas concerné par des impacts notables sur l'air et la santé.

IV – MESURES COMPENSATOIRES

Les mesures compensatoires sont les moyens mis en place par le porteur de projet pour limiter les incidences sur l'environnement et le site lors de la réalisation du projet.

1. LE MILIEU NATUREL

1.1 LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET USÉES

1.1.1 Les eaux usées

Comme indiqué précédemment dans le rapport, la fosse actuelle est correctement dimensionnée par rapport au nombre de salariés. De plus, elle est vidangée régulièrement via les hydrocureurs du site, assurant ainsi la quasi absence de risques de débordement de celle-ci sur les espaces verts du site.

Une fois la filière de traitement mise en place, les matières de vidanges issues de la fosse du site seront également traitées sur place.

1.1.2 Les eaux pluviales

Un système de by-pass est actuellement en place sur le site. Il permet de diriger les eaux ruisselant sur le site vers le réseau d'eaux pluviales communal ou vers une cuve étanche de 5 m³.

Ce système sera enclenché avant le démarrage de l'unité de déshydratation – suite à l'usage d'un floculant – en direction de la fosse étanche afin de limiter tout risque de départ d'eaux contaminées dans le réseau communal. Il limitera les éventuels risques de pollution des eaux pluviales.

En cas de débordement des ouvrages de stockage (silo étanche), ou des ouvrages de la filière de traitement, d'autres mesures seront mises en œuvre (**voir Partie 5 du rapport ICPE – Etude de dangers**). Ces risques là seront par ailleurs limités par les procédures de surveillance qui seront mises en place.

Pour le silo plus particulièrement, nous pouvons noter qu'il bénéficie d'une zone de rétention d'un volume égale à la cuve, aucun débordement ne peut donc subvenir.

1.2 LE PAYSAGE, MILIEU NATUREL ET PATRIMOINE

Afin d'améliorer l'intégration paysagère, des plantations pourraient être réalisées, celles-ci ne devront pas avoir d'impacts sur la future filière de traitement des déchets.

2. LE MILIEU HUMAIN

Aucune mesure compensatoire paraît nécessaire pour l'aspect humain. En effet, un plan incendie est en place sur le site. De même, la ou les entreprises qui viendront pour réaliser et mettre en place la filière de traitement des matières de vidanges bénéficiera d'un plan d'intervention des personnes extérieures (**voir annexe 4**).

De plus, des mesures sont déjà en place concernant la santé humaine puisque un appareil respiratoire isole – appareil prodiguant une protection respiratoire et qui permet l'évolution de personne dans une atmosphère non respirable -, d'une trousse de premier secours, et de téléphones pour prévenir les secours.

3. COÛTS ESTIMATIFS DES MESURES COMPENSATOIRES

Les mesures actuellement en place permettent de limiter les risques environnementaux et humains.

Quand au mesures supplémentaires qui seront mises en œuvre, leur coût estimatif est dérisoire.

Il s'agira principalement d'un travail constant de surveillance des futures ouvrages composant le futur traitement des matières de vidanges. Ceci afin de s'assurer et de limiter au maximum les risques de débordement de ces derniers et donc une éventuelle pollution des eaux de surfaces et/ou souterraines et tout contamination du réseau communal de collecte des eaux pluviales.

Le tableau ci-dessous présente le chiffrages des mesures compensatoires prévues :

Tableau 12: Coûts estimatifs des mesures compensatoires

Mesure compensatoire	Mesure compensatoire	Origine / Risque	Intervenant	Montant annuel € HT
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets ménagers	Bureautique / salle de pose..	Enlèvement hebdomadaire et élimination par services municipaux 4 m ³ /an env	500 €
	Déchets non dangereux	Boues de fosses septiques	20 m ³ /an	1000 €
		Sable de curage	10 m ³ /an	400 €
<i>Sécurisation du site en fonctionnement</i>	Mise en place de panneaux d'interdiction d'accéder au site	Eviter les intrusions	Personnel du site	200 €
Total en exploitation				2 100 €
<i>En cas de cessation d'activité</i>	Vidange et sécurisation des ouvrages et matériel	Silos, cuve	Société spécialisée	2000 €
	Sécurisation et surveillance du site		Passage quotidien ou caméra	7000 €
Total				9000 €

Le montant total des garanties financières est de 11 000 euros environ, bien inférieur à 100000 €, seuil pour lequel une garantie financière est à constituer.

La société Ria environnement n'a donc pas à constituer une telle garantie pour la poursuite de son projet.

4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES

Le suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires précédemment énoncées se fera par une visite sur le terrain après l'installation de la filière de traitement.

Le planning des travaux n'étant pas encore défini, la visite terrain sera à fixer dès l'annonce de la fin de travaux.

CONCLUSION

Au regard des différents impacts que pourraient engendrer la mise en place d'une filière de traitement des matières de vidanges et des mesures compensatoires déjà existantes et/ou prévues, il ne semble pas que les aménagements aient des répercussions significatives sur l'environnement, le régime des eaux pluviales, la qualité des eaux ou encore sur la santé humaine.

De plus, des précautions seront prises en amont afin de limiter les risques de pollution.